



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires**

**Service Environnement et Risques  
Bureau forêt, chasse, nature**  
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **20 OCT. 2022**

### **MOTIVATIONS**

de l'arrêté préfectoral autorisant l'utilisation de banderoles à l'occasion de battues  
aux grands gibiers 2022-2023

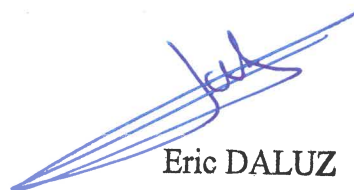
Le projet d'arrêté préfectoral a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 23 septembre au 14 octobre 2022 inclus.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public et suite à l'avis favorable de la CDCFS qui a été consultée par mel le 22 septembre 2022 avec un retour demandé pour le 27 septembre 2022.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental,



**Eric DALUZ**